

PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 18 septembre 2014 à 9 h 30 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

**N'ont pu assister**

M. Claude Dauphin\*, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

RENCONTRE avec Mme Diane De Courcy, consultante, et M. Félix-Antoine Joli-Cœur, chef de projet, concernant l'événement *Je vois Montréal*.

---

CE14-145

PARTICIPATION DE M. JEAN-MARC ROBITAILLE AUX INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu

De demander au maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, en raison du malaise occasionné chez les membres du comité exécutif par les révélations entendues récemment à la commission Charbonneau le concernant, qu'il se retire des instances de la Communauté jusqu'à ce que sa situation soit clarifiée ;

De déplorer que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ne permette pas à la Communauté d'imposer son propre code d'éthique et de déontologie aux élus siégeant à ses instances et de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier la loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal en conséquence ;

D'inviter au comité exécutif un représentant désigné par la Tables des préfets et élus de la couronne Nord afin d'en assurer la représentation en raison des enjeux majeurs discutés et qui concernent ce secteur.

---



CE14-146 CADRE FINANCIER DU TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de donner mandat au directeur général de rencontrer les représentants élus de chaque secteur géographique de la Communauté concernant le cadre financier du transport en commun métropolitain et de soumettre ses recommandations à ce sujet.

---

CE14-147 RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

Il est résolu de demander à la Commission du transport de soumettre, à sa séance du 19 septembre 2014, un rapport préliminaire au comité exécutif au sujet du mandat concernant la gouvernance du transport en commun métropolitain confié par la résolution numéro CE14-012.

---

CE14-148 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 29 MAI ET LE 21 AOÛT 2014

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 29 mai et le 21 août 2014.

---

CE14-149 AGRILE DU FRÊNE

Il est résolu

D'adopter la Stratégie métropolitaine 2014-2024 de lutte contre l'agrile du frêne jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De demander aux municipalités de la Communauté qui ne l'ont pas encore fait d'adopter, d'ici la fin de l'année, un plan d'action local de lutte contre l'agrile du frêne comportant des actions sur l'inventaire des frênes, le dépistage de l'insecte, une campagne de sensibilisation et d'information, une stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes du domaine public, l'adoption d'un règlement pour le domaine privé, la gestion et la valorisation des résidus de frênes et le remplacement des arbres abattus ;

D'autoriser le directeur général à confier au Conseil québécois sur les espèces exotiques envahissantes le mandat de mobiliser et accompagner les municipalités pour qu'elles adoptent et mettent en oeuvre leur plan d'action ;

De donner mandat au directeur général d'appuyer la mise en place de projets pilotes de valorisation des frênes abattus avec les Villes de Carignan et de Mont-Saint-Hilaire ;

De demander au caucus des municipalités de la métropole de l'Union des municipalités du Québec d'appuyer financièrement certains projets de la Stratégie métropolitaine ;

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et président de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement d'ajouter la Stratégie à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Table afin de discuter des modalités d'appui du gouvernement à la Stratégie métropolitaine.

---



CE14-150 RÉSEAU PANAMÉRICAIN DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

Il est résolu d'approuver le lancement du réseau panaméricain des régions métropolitaines à l'occasion de l'événement *Je vois Montréal* qui se tiendra le 17 novembre 2014.

---

CE14-151 LE JOUR DE LA TERRE

Il est résolu d'encourager l'adhésion de l'ensemble des municipalités de la Communauté au projet « En route vers le 22 avril 2017 » élaboré par l'organisme *Le Jour de la Terre Québec*.

---

CE14-152 DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 405904

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 405904, que la Communauté est favorable à la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture déposée par le ministère des Ressources naturelles pour permettre la création du refuge faunique du Boisé du Tremblay situé sur le territoire de la ville de Longueuil, puisque les activités proposées sont compatibles avec la protection et la mise en valeur des bois et corridors forestiers métropolitains ainsi que des milieux humides identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et que le tout contribue à l'objectif 3.1 du Plan visant à protéger 17 % du territoire du Grand Montréal.

---

CE14-153 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 408089

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 408089, que la Communauté n'est pas favorable à la demande de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague d'exclure de la zone agricole une partie des lots 107 et 426, d'une superficie totale de 2,71 hectares, pour y effectuer un développement résidentiel et commercial puisqu'il n'y a pas de démonstration du manque d'espaces vacants et à redévelopper sur le territoire de la Municipalité et qu'aucun seuil minimal de densité n'est prévu pour les secteurs visés et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.

---

CE14-154 PLAN DE MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU SENTIER CYCLABLE OKA-MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu de reporter à une séance subséquente le dossier concernant le projet de réalisation d'un plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux situés aux abords du Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire.

---



CE14-155

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT SUR LES  
NUISANCES FERROVIAIRES

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission de l'aménagement concernant les mesures pour assurer une meilleure cohabitation entre les nouveaux usages résidentiels et les installations ferroviaires (bruits et vibrations) ;

De donner mandat au directeur général d'intégrer les recommandations proposées dans ce rapport lors du prochain exercice visant à réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

D'inviter les MRC et les agglomérations métropolitaines à intégrer à leur schéma d'aménagement et de développement les recommandations proposées dans ce rapport.

---

CE14-156

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT FERROVIAIRE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu

De prendre acte du rapport du comité sur la sécurité du transport ferroviaire sur le territoire de la Communauté ;

De donner mandat au directeur général de faire des représentations auprès du gouvernement et des partenaires municipaux afin de former un comité de partenaires en vue d'identifier, dans une perspective de sécurité civile, les meilleures pratiques d'aménagement en bordure des emprises ferroviaires ;

De donner mandat au directeur général d'intégrer les recommandations proposées dans ce rapport lors d'un prochain exercice visant à réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les milieux non urbanisés et de poursuivre les réflexions en ce qui a trait aux mesures les plus adéquates à mettre en place pour les milieux déjà urbanisés ;

D'inviter les MRC et les agglomérations métropolitaines à intégrer à leur schéma d'aménagement et de développement les recommandations proposées dans ce rapport pour les milieux non urbanisés.

---

CE14-157

PLAN DE REBOISEMENT POUR DEUX PROJETS D'HYDRO-QUÉBEC

Il est résolu

D'approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Communauté, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant l'engagement d'Hydro Québec d'élaborer des plans de reboisement pour le projet de poste Blainville et de sa ligne d'alimentation ainsi que pour le projet Pierre-Le Gardeur - Saint-Sulpice qui contribueront à l'atteinte de l'objectif 3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal par une protection des bois et corridors forestiers métropolitains et de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire et d'autoriser le directeur général à la signer ;

.../5



CE14-157  
suite

D'abroger les résolutions numéros CE14-115 et CE14-116 énonçant des avis de non-conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les projets précités et d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'en raison de l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer ces plans de reboisement, ces projets sont conformes au Plan métropolitain.

---

CE14-158

OLÉODUC ÉNERGIE EST DE LA COMPAGNIE TRANSCANADA

Il est résolu de prendre acte du rapport faisant état des dernières informations relatives au dossier Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada.

---

CE14-159

OLÉODUC 9B DE LA COMPAGNIE ENBRIDGE

Il est résolu de demander à l'Office national de l'énergie de s'assurer, avant l'émission de l'autorisation de mise en service de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge, que toutes les conditions de l'ordonnance XO-E101-003-2014 sont respectées pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens qui pourraient être affectés en cas de situations d'urgence et de s'assurer plus particulièrement du respect des conditions 18 et 20 de l'ordonnance en prenant en considération les commentaires, énoncés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, formulés par le comité de vigilance mis en place par la Communauté.

---

CE14-160

OUTIL DE PROMOTION DE LA PLAQUE TOURNANTE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver la présentation du projet de création d'un outil de promotion de la plaque tournante de la logistique et du transport de la région métropolitaine de Montréal dans le cadre de l'événement *Je vois Montréal* qui aura lieu le 17 novembre 2014.

---

CE14-161

ACQUISITION D'UN ESPACE BOISÉ À TERREBONNE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés, le projet d'acquisition des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 8,7 hectares présenté par la Ville de Terrebonne, conformément aux propositions jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante et aux conditions du Programme ;

D'autoriser la participation financière de la Communauté pour un montant n'excédant pas 50 % du coût d'acquisition de la propriété et des frais accessoires admissibles liés à la transaction jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) incluant les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---



CE14-162

PROJET FONDS BLEU À OTTERBURN PARK

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal, le projet de réhabilitation de la rive et du littoral de la plage de la Pointe-Valaine présenté par la Ville d'Otterburn Park, conformément aux propositions jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante et aux conditions du Programme ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) incluant les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE14-163

PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de réalisation du plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal, conformément aux conditions du Programme et d'en autoriser le financement à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec tel qu'accepté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté.

---

CE14-164

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu

D'adjuger à AECOM Consultants inc. le contrat pour la réalisation du Plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal, selon les termes et les conditions de sa soumission déposée à la suite de l'appel d'offres public numéro EN-2014-01, autorisé par la résolution numéro CE14-129, pour un montant forfaitaire de soixante et un mille huit cents dollars (61 800 \$) plus taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour y donner effet.

---

CE14-165

RAPPORT DE SUIVI DES MESURES DANS LE CADRE DU PMGMR POUR L'ANNÉE 2013

Il est résolu d'autoriser la transmission au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013.

---



CE14-166 TERRITOIRE D'APPLICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver les conventions, jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de convenir respectivement avec les MRC de L'Assomption et de Deux-Montagnes d'intégrer au territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles révisé 2015-2020 le territoire de la totalité des municipalités locales de chacune de ces MRC et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE14-167 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LA  
PÉRIODE DU 14 MAI AU 29 AOÛT 2014

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 14 mai au 29 août 2014.

---

CE14-168 STRATÉGIE MARITIME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est résolu d'approuver le mémoire de la Communauté portant sur la stratégie maritime du gouvernement du Québec et d'en autoriser la transmission au ministre délégué à l'implantation de la stratégie maritime.

---

CE14-169 PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE GRAND LYON

Il est résolu d'autoriser le président à signer un protocole d'accord de coopération entre la Communauté et le Grand Lyon qui soit substantiellement conforme au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

CE14-170 PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN SENTIER CYCLABLE À SAINT-  
BASILE-LE-GRAND

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'étude de faisabilité en deux volets d'un aménagement cyclable le long du chemin du Richelieu entre la montée Robert et les limites de McMasterville présenté par la Ville de Saint-Basile-le-Grand, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de l'étude, selon les termes du Programme, pour un montant n'excédant pas la contribution maximale de cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents incluant les taxes nettes (52 992,50 \$), répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, tel qu'accepté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'Entente pour le financement du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, en excluant toute autre source de financement de l'étude ;

.../8



CE14-170 D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à  
suite cette fin.

---

CE14-171 MODIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
DEUX PROJETS DE SENTIER CYCLABLE À VARENNES

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver la modification du Plan directeur du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire adopté par la résolution numéro CC13-013 en remplaçant les fiches des segments J-a6-5 et J-a6-6 par la fiche du segment J-a6-56, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de combiner deux segments situés dans la ville de Varennes en un seul.

---

CE14-172 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO R-147 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE  
MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté, l'emprunt de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent huit dollars (4 484 508 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-147 de la Société de transport de Montréal afin de financer trois projets en immobilisation.

---

CE14-173 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO R-148 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE  
MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté, l'emprunt de vingt-cinq millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars (25 197 677 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-148 de la Société de transport de Montréal afin de financer l'acquisition de 11 locotracteurs électriques nécessaires à l'entretien des tunnels du métro.

---

CE14-174 PLAN STRATÉGIQUE 2013-2022 DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE  
LONGUEUIL

Il est résolu

De prendre acte de la recommandation de la Commission du transport concernant le Plan stratégique 2013-2022 du Réseau de transport de Longueuil portant le numéro CTR 14-23 adoptée à sa séance du 10 juin 2014 ;

De recommander au Conseil d'approuver le Plan stratégique 2013-2022 du Réseau de transport de Longueuil.

---



CE14-175 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF  
POUR L'ANNÉE 2015

Il est résolu

De fixer les séances ordinaires du Conseil et du Comité exécutif pour l'année 2015 selon le calendrier joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De fixer la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget de l'exercice 2016 au 12 novembre 2015 à 10h00.

---

CE14-176 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2014

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil du 2 octobre 2014 et de donner mandat au directeur général de présenter la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne aux membres du Conseil à la suite de l'assemblée.

---

CE14-177 ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu de donner mandat au directeur général de présenter le dossier du financement des équipements à caractère métropolitain à une prochaine séance du comité exécutif.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 17 septembre 2014 adressée au président par la compagnie Enbridge. (*déposé séance tenante*)
- Lettre du 9 septembre 2014 du président au ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Greg Rickford, concernant les projets d'oléoduc 9B de Enbridge et Énergie Est de TransCanada.
- Lettre du 9 septembre 2014 du président à la secrétaire de l'Office national de l'énergie, Mme Sheri Young, concernant l'inversion du flux de l'oléoduc 9B de Enbridge.
- Lettre du 10 septembre 2014 du maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille.
- Projet de code d'éthique et de déontologie des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal, daté du 16 septembre 2014. (*déposé séance tenante*)
- Document intitulé « *Le cadre financier du transport en commun métropolitain proposé par la Communauté* » daté du 18 septembre 2014 incluant la répartition anticipée du produit de la majoration de la taxe sur l'essence selon les données financières 2012. (*déposé séance tenante*)

Suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement

- Lettre datée du 28 mai 2014 du sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, M. Gilbert Charland.
- Lettre datée du 18 juin 2014, du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher, concernant les cartes des zones inondables de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.



- Résolution numéro M14-05-177 de la Ville de Marieville donnant son avis sur le Règlement 282-14 de la MRC de Rouville édictant son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Résolution numéro 9515-06-14 de la MRC Les Moulins demandant une prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement afin de se conformer au Plan.
- Correspondance du 17 juin 2014 du président du Syndicat UPA L'Assomption-Les Moulins, M. Stéphane Sansfaçon, au maire de Mascouche concernant la relocalisation de l'aéroport de Mascouche.
- Lettre du 25 juin 2014 de la MRC Les Moulins au concernant le retrait de l'UPA des travaux d'élaboration du PDZA de la MRC.

#### Agrile du frêne

- Lettre du 9 juin 2014 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, M. Laurent Lessard.
- Résolution numéro 10.2 du caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec.
- Résolution numéro 427-17-06-14 de la Ville de Repentigny.

#### PMGMR

- Lettre du 20 mai 2014 signée par les directeurs généraux des CRE du territoire concernant le PMGMR.
- Réponse datée du 30 mai 2014 du président aux directeurs généraux des CRE.

#### Oléoducs

- Résolution numéro 10.2 du caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec concernant le projet d'oléoduc Énergie Est.
- Lettre du 5 juin 2014 du président au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, lui transmettant les résolutions numéros CE14-124 et CE14-125.
- Réponse en date du 22 août 2014 du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher.
- Lettre du 5 juin 2014 du président au ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte aux changements climatiques, M. David Heurtel, lui transmettant les résolutions numéros CE14-124 et CE14-125.
- Réponse du ministre Heurtel en date du 3 septembre 2014.
- Copie d'une lettre du 17 juillet 2014 de la MRC de L'Assomption à M. John Van der Put, vice-président Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada, lui transmettant la résolution numéro 14-06-156.

#### Parachèvement Autoroute 19

- Résolution numéro CE 425-17-06-14 de la Ville de Repentigny.
- Résolution numéro 9476-06-14 de la MRC Les Moulins.
- Résolution numéro 371-08-2014 de la Ville de Terrebonne.
- Résolution numéro MRC-54-2014 de la MRC de Mirabel.
- Résolution numéro 2014-07-259 de la Ville de Bois-des-Filion.
- Résolution numéro 2014-08-084 de la Ville de Boisbriand.



#### Appui - Aérogare Mirabel

- Résolution numéro 2014-06-363 de la Ville de Boisbriand.
- Résolution numéro 2014-368 de la Ville de Sainte-Thérèse.
- Résolution numéro 2014-07-276 de la Ville de Bois-des-Filion.

#### Autres sujets

- Lettre du 10 juillet 2014 de la ministre des Transports, Mme Lisa Raitt, concernant la sécurité du transport ferroviaire.
- Lettre du 16 mai 2014 de la députée de Terrebonne-Blainville, Mme Charmaine Borg, concernant la décontamination de l'ancien champ de tir St-Maurice à Terrebonne.
- Résolution numéro CE 426-17-06-14 de la Ville de Repentigny concernant le financement fédéral de programmes de logements sociaux et abordables.
- Copie d'une lettre du 3 juillet 2014 de la mairesse de la Ville de Repentigny au ministre des Affaires municipales concernant la construction d'une école.
- Lettre du 24 juillet 2014 du maire de Vaudreuil-Dorion et président du CLD Vaudreuil-Soulanges, M. Guy Pilon, au président en remerciement suivant leur rencontre du 15 juillet 2014.
- Réponse du 25 août 2014 de Mme Joceline Béland, directrice des projets de transport collectif et de planification métropolitaine du ministère des Transports, à la résolution numéro CE14-044 concernant le transport collectif dans l'axe de l'autoroute 15.
- Résolution numéro 9563-0814 de la MRC Les Moulins en appui à la Ville de Terrebonne et la MRC de Thérèse-De Blainville concernant le retrait du financement fédéral des logements communautaires.
- Lettre du 18 juin 2014 du maire de Laval au président présentant le rapport de l'IGOPP sur la gouvernance des sociétés paramunicipales de Laval.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 20.

Les résolutions numéros CE14-145 à CE14-177 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Claude Dauphin a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.